

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 18 JUIN 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

MM. GOETZ, MEYER J. P., Mme HITTLER, M. WEISBECKER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par Mme BEYLER, MM. STEIG, VOGEL,
Mme RICHTER.

MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE, NEUHARD, WINLING, LIEHN, (excusés)

DEL. N° 70aj 2001

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Assainissement : reversement de subvention

Le Président informe le Conseil Communautaire que le Comptable du Trésor a encaissé à tort, le 3 octobre 2000, une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin d'un montant de 70 895,52 F pour le compte du SICTEU de l'Eberbach (dissout depuis le 1^{er} janvier 2001) et qui était destinée au SIDASS du Bassin de l'Eberbach à Leutenheim.

Il demande au Conseil de délibérer pour verser cette subvention au SIDASS du Bassin de l'Eberbach.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser le montant de 70 895,52 F au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Eberbach à Leutenheim en reversement de la subvention du Conseil Général perçue à tort par le SICTEU de l'Eberbach à Eschbach dissout depuis le 1^{er} janvier 2001.

Pour extrait certifié conforme
DURRENBACH, le 19 juin 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

